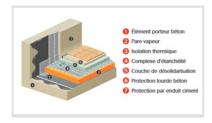
Avril 2021

La protection lourde en béton coulée en place reste aujourd'hui un incontournable en matière de toitures-terrasses accessibles aux piétons. Épaisseur, dimensionnement, tolérances...: le DTU 43.1 fixe les règles de conception de ces ouvrages.

Préconisations du DTU 43.1

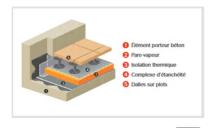
Il préconise notamment le fractionnement en bordure des reliefs et émergences (joints de 0,02 m) ainsi que le fractionnement en partie courante par des joints de largeur 0,01 à 0,02 m, tous les 4 m maximum dans les deux sens en limitant les surfaces entre joints à 10 m² environ. La désolidarisation entre le revêtement et la protection doit être assurée par un feutre synthétique et un film ou du sable. Ces prescriptions sont reprises par le DTU 52.1, ces ouvrages étant généralement complétés par un revêtement de sol scellé.

D'autres types de protections en **béton** sont possibles : dalles préfabriquées, pavés et, bien sûr, les dalles sur plots dont l'usage s'est largement généralisé notamment dans le logement. Là encore, qu'il s'agisse des plots ou des dalles, les normes définissent l'ensemble des critères de dimensionnement.



Les dalles sur plot

Esthétiques et rapides à installer (pose directement sur le revêtement d'étanchéité), elles permettent en outre de réaliser un élément porteur à pente nulle. La simplicité de mise en œuvre ne doit pas toutefois faire oublier quelques précautions élémentaires visant à protéger l'étanchéité. Il est ainsi important de ne pas poser ces éléments trop près d'un relevé mal protégé. Dans le cas contraire, les arêtes en béton ou en pierre pourraient tout simplement entailler le revêtement. Par ailleurs, le support doit être parfaitement nettoyé afin d'éviter toutes perforations du revêtement sous l'action mécanique des plots.





Article imprimé le 13/12/2025 © infociments.fr